


| | | |
|---|---|--|
|  | <p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p> | <p align="center">n° d'ordre 23195</p> |
|---|---|--|

SEANCE du : 20 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 novembre 2023.

ETAIENT PRESENTS

| | | | |
|--------------------|------------------------------|----------------------|------------------------|
| Anne-Marie BARBIER | Bruno COTHOUIS | Emmanuelle MENARD | Philippe ROBIN |
| Thierry BAUDOIN | Sandrine DELUGEAU | Jean-François MOREAU | Anne ROUX |
| Bérangère BAZANTAY | Pascale FERCHAUD | Jean-François MORIN | Marinette TALLIER |
| Hélène BROSSEAU | Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU | Nathalie MOREAU | Rodolph THIBAUDEAU |
| Pierre BUREAU | Bruno BODIN | Pierre MORIN | Véronique VILLEMONTAIX |
| Sandra CAILTON | Etienne HUCAULT | Arnaud PRINTEMPS | |
| Yannick CHARRIER | Constance MACKOW | Alain ROBIN | |

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

| | | |
|--|---|--|
| Pascal GABILY - pouvoir à Thierry BAUDOIN | Stéphanie FILLON - pouvoir à Emmanuelle MENARD | Jamel CHENIOUR - pouvoir à Bruno COTHOUIS |
| Anita BRIFFE - pouvoir à Pierre MORIN | Philippe BARON - pouvoir à Hélène BROSSEAU | Marie JARRY |
| Florence BAZZOLI | | |

Secrétaire de séance : Bruno BODIN, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



Refacturation de l'Agglo2B à la commune de Bressuire des frais de téléphonie et informatique pour le 1^{er} semestre 2023

Suite à une facturation auprès de l'Agglo2B, de frais de téléphonie-informatique (Office 365) appartenant à la commune de Bressuire, il convient que la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais refacture à la commune de Bressuire les frais de téléphonie et informatique suivants :

-Office 365 commune de Bressuire 1^{er} semestre 2023 : 27 505.00 € TTC

Il s'agit par délibérations concordantes des deux collectivités, de procéder à la refacturation par l'Agglo2B à la commune de Bressuire du montant de 27 505.00 € TTC correspondant aux frais listés ci-dessus pour le 1^{er} semestre 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

-D'ACCEPTER la refacturation par l'Agglo2B à la commune de Bressuire, des frais de téléphonie et informatique (Office 365) du 1^{er} semestre 2023 pour le montant de **27 505.00 € TTC**.

-D'IMPUTER cette dépense sur les crédits ouverts au budget.

-D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Bruno BODIN



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20231121-DG_DEL_2023_195-DE
Date de télétransmission : 21/11/2023
Date de réception préfecture : 21/11/2023

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **21 NOV. 2023**